MARCHANDISES.

MARCHANDISES [illegible]

[illegible] reçu par les derniers navires d'Europe [illegible] Nord, un grand assortiment de marchandises pour [illegible] lesquelles se trouvent les articles suivants [illegible] à vendre à très bas prix:

[illegible] anglaises et américaines en couleur, à petits et grands dessins, [illegible]

[illegible]

CHA. BARRIERE,
20, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.

[illegible] & BOYD, rue Gravier, No. 70, offrent à vendre [illegible] un grand assortiment de MAR[CHANDISES] [illegible]

[illegible]

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW YORK.
[illegible] RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

[illegible] P. F. COMER

Références
MM. J. B. BLACHE
GEORGE PARDOW Jr. & Co
CHAS. TOWNSEND & Co.

AU GRAND LUCULLUS,
[illegible], No. 20, NOUVELLE ORLEANS.
De la Loterie et l'Amour
De l'amour au combat
FÉLIX BOUSQUET.

[illegible]

HOTEL D'ORLEANS,
115, RUE DE CHARTRES.

A [illegible] M. GEORGE prévient Messieurs les habitans [illegible]

[illegible]

S. L. JOHNSON, 17, rue Royale
JOSEPH LALLANDE.
106 Poydras.

[illegible]

J. & J. TARDOS, 7 Conti.

DENIS COUTEAUD, [illegible]

[illegible]

DROGUERIES.

En débarquement et à vendre par le soussigné [illegible]

P. CUSACHS,
encoignure Condé et St. Philippe

BILLES de cèdre rouge—Cèdre de Floride, en billes carrées et rondes, à vendre par
PETERS & MILLARD,
30 janv 35, Vieille Levée

HUILE de spermaceti—1850 galons huile d'hiver épurée, garantie pure, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
31 janv encoignure Magasins et Lafayette

CHANDELLES [illegible] caisses [illegible] à vendre par J. W. [illegible]
31 janv

BEURRE de Goshen—[illegible] (County), à vendre par [illegible]
31 janv encoignure Magasins et [illegible]

INSTITUTIONS.

AVIS.

Institution Garreau.

CET établissement, fondé depuis moins de deux ans, doit son accroissement rapide à l'expérience et aux soins assidus du directeur, à la capacité des professeurs qui y sont employés, et à l'excellente marche des études qui y sont suivies.

Le vaste local qu'occupe cette institution, à l'encoignure des rues des Remparts et du Maine, permet maintenant d'y recevoir des pensionnaires des deux sexes, pour lesquels Mme GARREAU aura tous les soins d'une bonne mère de famille.

Les classes sont confiées aux professeurs ci après nommés:

MM. GARREAU, directeur; professeur de Français, d'Histoire, de Géographie, etc.
DECOURT, professeur de Français, d'Ecriture, de Tenue des Livres,
BALDRAN, professeur de Mathématiques,
CAVALIER, professeur de Dessin,
WOOLF, professeur d'Anglais,
CHARPAUX, professeur de Musique.

NOTA.—Quatre heures, chaque jour, sont consacrées aux classes anglaises. 31 jan—8

COLLEGE MAÇONIQUE.

Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 38 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talents des professeurs que le se[illegible] sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, 20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75

D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.

Pour plus amples informations, s'adresser au
Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.

Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Reyburn, Scott & Co. No. 80, rue du Camp, Nlle. Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt. Grayson, A. des E. U.; Reyburn, Scott & co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas R. Patten, Esq. La. Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wills Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, Esq. Bayou Teche, Attakapas.
29 dec—6m

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs, MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. Un enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes connus et voués par état à l'enseignement, l'importance attachée à la stabilité du personnel, la prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours; ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragements qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les règlements disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $20 par mois.
Les demi pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlements du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
25 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LA confiance publique a déjà récompensé le dévouement des directeurs de cette institution. Le nombre des élèves s'est plus considérable qu'on ne pouvait l'espérer d'après le court laps de temps qui s'est écoulé sous la direction actuelle. Le collège a été assez heureux pour se concilier des patrons parmi les citoyens les plus intelligents et les plus influents de la Louisiane.

Le succès du collège doit être attribué en partie aux avantages de la localité, les bâtiments en sont d'une vaste étendue et admirablement adaptés à leur destination. Un document établi des communications régulières entre les élèves et leurs parents. La santé et la récréation des élèves sont favorisées par les bains du lac, durant l'été et les promenades dans les bois voisins.

Mais ce n'est pas seulement sa belle situation que le collège doit sa prospérité. Le résultat des derniers examens a prouvé que les directeurs ont réussi dans le choix des professeurs et que la confiance du public leur a été accordée à juste titre.

Pour la mériter encore davantage, ils viennent d'ajouter à leur personnel 3 professeurs, qu'ils ont à ce vent tout entier. Mr. Rosa, dont le nom est déjà favorablement connu du public.

La lingerie sera tenue par une personne capable, dont Mme. McManus surveillera, en outre, le travail. Mme. McManus a bien voulu se charger, en outre, de ces soins maternels dont les jeunes enfants peuvent difficilement se passer.

FÉLIX McMANUS,
10 jan President.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
163, Condé.

COURS D'ETUDES: Langues anciennes; élémens d'arithmétique et d'algèbre; géométrie; arpentage; histoire; géographie; langues française et espagnole; musique vocale et instrumentale.

Dans l'intention de donner aux jeunes créoles toutes les facilités possibles pour apprendre à bien parler l'anglais, rien n'a été négligé. Tous professeurs anglais dont leurs cours de sciences, histoire, &c. en anglais.

Les propriétaires de cette institution se consacrent tout entiers à l'accomplissement de leurs devoirs, ils espèrent la rendre digne du patronage d'un public éclairé.

On y admet des pensionnaires et des externes.

Les pensionnaires font partie de la famille de M. Elkin, dont la langue est l'anglais.

LEWIS ELKIN,
24 janv STEPHEN GAY, } Directeurs.

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont depuis fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, tout bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée; et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION.—Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.
19 oct

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Leiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à une bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à un pas égal.

Le FRANÇAIS, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, l'ARITHMETIQUE et les élémens de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de MUSIQUE ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi pension,		16
Externes,		11
Piano,		12
Solfège,		2

N. B.—Deux dames sont attendues de *Paris* incessamment (par l'Andelle), pour compléter le personnel de l'institution; l'une pour l'enseignement et la surveillance, l'autre pour la musique, chant et piano. 28 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout-à-fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theillard, Hy. Norès et Lord, c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lequé, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale: des cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens de solfège auxquels assistent les parens des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme B. Granet.

M. Devoti donne des leçons de danse. 28 oct—3m

COUVERTURES A VENDRE AU-DESSOUS DU COUT

[illegible]

[illegible] THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI, 7 FEVRIER 1846.
LA SIRENE,
Opéra comique d'Auber
LE CLIENT,
Vaudeville en un acte.

ORDRE DU SPECTACLE.
1o. Le Client........2o. La Sirène.

On commencera à 6 heures et demie.

BAL MILITAIRE,
A LA SALLE DU BATAILLON WASHINGTON.

Un Bal militaire aura lieu dans ladite salle le lundi 23 février sous la direction des officiers suivants:

Maj. Genl. John L. Lewis,	*Capt. J. P. Breedlove,
Col. J. Dufour,	Capt. A. Guyol,
*Lt. Col J. B. Walton,	*Lieut. A. Dubuc,
Maj. A. Beill,	Lieut. C. Doane,
*Adj. maj. A. Landry,	*Lieut. T. Livaudais,
*Capt. F. Jordy,	Lieut. H. E. Baldwin,
*Capt. F. Gardère,	Lieut. J. G. Stockton.

*Comité d'invitation et d'admission.

Les membres des diverses compagnies qui désirent souscrire à ce bal, voudront bien s'adresser au bureau de la Salle Washington ou à celui de la Salle St. Louis.
7 fev—

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St. Claude et St. Pierre.

LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils viennent de louer cette belle Salle, et qu'ils en ont fait l'ouverture SAMEDI 31.

tous les soirs il y aura
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Un RESTAURANT et une BARRE sont attachés à l'établissement et sont pourvus des liqueurs, &c. du meilleur choix.

Prix d'entrée pour la Salle de Bal.
Les Messieurs, $1 00
Les Dames, GRATIS.

S. VIOSCA,
GEORGE STEPHENS, } Propriétaires.
STEPHENS, Directeur.

N. B.—Il y aura un Bal chaque soir, jusqu'à nouvel ordre. L'orchestre est composé des meilleurs musiciens de cette ville. La police sera tenue avec beaucoup de soin.
31 jan—

ORCHESTRES DE BALS,

MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St. Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces, Réunions, etc. M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées. 30 dec—2 m

Etablissement de Blanchissage
DE CHAPEAUX DE PAILLE.

LES dames de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs vieux chapeaux, (de n'importe quelle description, y inclus les Napolitaines et les Amazones) nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.

Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés, sortiront de ses mains aussi beaux qu'ils étaient étant neufs.
J. BURTON,
12 nov—90 rue St. Pierre, 81, entre Royale et Bourbon

LES soussignés reçoivent par les navires Rose Standish, Nancy W. Stevens, Uncas, et Auburn, venant de New York

5	caisses	bas blancs fins, depuis $2 50 jusqu'à $10.
3	do	do dans les bas prix.
4	do	do mêlés, grands, pour hommes et autres.
3	do	do écrus, diverses qualités.
5	do	de filettes et pour enfans, assortis, blancs et couleur.
10	do	chaussettes de couleur, diverses qualités.
12	do	do écrues, fines et fortes.
2	do	gants pour hommes et femmes, en couleurs et blancs.
4	do	peignes en corne, écaille et ivoire assortis.
3	do	boutons, os, metal, soie et lasting.
5	do	beaux ciseaux, couteaux, rasoirs, cuirs.
1,200	milliers	aiguilles J Warrins et autres.
1	caisse	hameçons Nos. assortis, même marque.
3	do	ardoises Nos. assortis avec crayons.
2	do	fil patenté, par livres, assortis, noir, bleu et écru.
2	do	ficelle coton ciré, en pelottes.
2	do	papier rayé et uni pour lettres et autres.
2	do	cartes à jouer à deux têtes et autres.
3	do	mouchoirs de poche blancs, avec dentelle à rivière et brodés, etc.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles pour la campagne et pour la ville, à vendre au comptant, par TATOUT FRERES,
3 fev 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse

FOIN—385 balles en débarquement de la barque Thetis et du brick Paulina, à vendre par
J W STANTON,
26 jan Encoignure Magasins et Lafayette

PORC—144 barils porc mess, 13 barils porc thin mess, 75 barils prime porc, en débarquement du steamboat General Pike, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
26 jan 79, rue Tchoupitoulas

FROMAGE—100 caisses Fromage supérieur, en débarquement du steamer Gen. Pike, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
26 jan 79, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—96 barils et 126 barillets excellente graisse ferme, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
26 jan 92, Tchoupitoulas

HUILE—10 tierçons huile blanche d'éléphant, en débarquement du navire Franconia, et à vendre par
26 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SEL—600 sacs sel commun et fin, de Liverpool, à bord du navire Emily Taylor, à vendre par
27 jan HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

INDIGO—4 surons de Guatemala, à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier

RAISINS de Zante, à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier

TABAC—480 balles Tabac en feuilles Vuelta de Abajo et de Cuba, pour capes et tripes, à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE DE LA HAVANE—150 sacs café fin vert, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses blanc, brunet jaune, à vendre en magasin, par
27 jan L. CANTIN, 42 Gravier

CAPE—100 sacs café vert prime de Java, en débarquement du navire Franconia, de New-York, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
27 jan 26 Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
133 barriques vin rouge de différentes qualités,
44 barils et demi barriques vin blanc haut Sauterne,
5 quarts de pipes Cognac fine champagne.
G. M. LUCAS,
19 janv—1m 30, rue Bienville

GOMME Blanche triée,—6 futailles Gomme blanche triée en débarquement du navire Talma, et à vendre par
CHS. DUFOUR,
19j 11, Conti.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné:
16 barriques vin rouge;
8 demi barriques vin blanc. CHS. DUFOUR,

EAU DE VIE et genièvre de Hollande—Eau de vie de Cognac de preuve de J. J. Dupuy & Co. en 1r2 et 1r4 de pipes; do. do. de Pinet Castillon do do. do très vieille de A. Morton, do do do. do. de Guard, Dupuy & Co. do do. Genièvre de la marque Mader Swan, 2e. preuve, très vieille et supérieure, à vendre par
14 janv JORDY & BRASIER, 10, rue Conti

VINS de Bordeaux—Vin rouge de Bordeaux des marques Montferrand, Queyries, Leognan, Medoc, St. Emilion, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien, Léoville, Latour, Chateau Margaux et Lafitte; en barriques et en caisses.
Vin blanc de Barsac et Sauterne, en tierçons et en caisses, à vendre par JORDY & BRASIER,
14 janv 10, rue Conti

CHAMPAGNE—Les soussignés seuls agens de MM. le marquis de Mesnac et de Lasson, ont en magasin provenant d'arrivages récents, un grand assortiment des marques des vins supérieurs de ces messieurs, et sont de plus pourvus d'une forte partie de leur marque du comte de Mordant, en grandes et demi bouteilles.
JORDY & BRASIER,
14 janv 10, rue Conti

TOILES IRLANDAISES—Un assortiment de toiles irlandaises de qualité supérieure, en pièces et demi do. à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20, rue de la Douane

TOILES A DRAPS—Un assortiment de toiles à draps, de qualité supérieure, de 5r4, 6r4, 10r4 et 12r4 de large, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20, rue de la Douane

LINGE de Table—Quelques caisses linge de table damassé, de 6r4, 7r4 et 8r4 de large, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

BRIN à Mousquaires—Quelques caisses brin blanc et écru, uni et à carreaux, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Doane

LISTADOS—Quelques caisses listados fil, à raies et à carreaux bleu et couleurs assorties, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

BRETAGNES et Platilles—Quelques caisses bretagnes et platilles fil qualité supérieure, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane.

NAPPES et Serviettes—Nappes et serviettes fil, damassées, grandeurs et qualités assorties; nappes et serviettes fil unies, bordures, grandeurs et qualités assorties, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 rue de la Douane

MOUCHOIRS de batiste fil, unis, à ourlets et à coins imprimés, grandeurs et qualités assorties; mouchoirs puces, verona, de madras, batiste coton, qualités assorties, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20, rue de la Douane.

MOUSSELINES—Un assortiment général de mousselines, consistant en mousselines suisses, unies, à raies à carreaux, linon, jaconats, nansou, etc., à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

FIL—Quelques caisses fil patenté et pour cordonnier, qualités, couleurs et numéros assortis, à vendre par
24 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

OSNABURGS ET TOILE pour habitans, fil, à vendre par SMITH BRYAN,
24 jan 20 Douane

TOILE A DRAP—20 balles 4r4, écru, à vendre par
RICKER & PEARSON,
15 ja 63 Camp

VIN DE MALAGA—40 quarts, à vendre par
RICKER & PEARSON,
15 jan 62 Camp

FROMAGE—300 caisses fromage, en débarquement du steamer Hampshire, de Cincinnati, à vendre par
15 jan MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—400 Paniers en grandes bouteilles de la marque Powel, fils; 40 paniers en demi-bouteille, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15j

BOUTEILLES VIDES—30 paniers, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

BOUCHONS à damejeannes et ordinaires et longs, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15j

VIN ROUGE en barriques et en caisses, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

EAU DE VIE de la marque Castillon, 1re preuve, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

LIQUEURS assorties superfines; Fruits à l'Eau de Vie, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15j

ABSINTHES, Kirch, Marasquin, Curaçao, Eau-de-Vie de Dantzick, à vendre par B. TALAMON,
15 jan 80, rue St-Louis.

SARDINES A L'HUILE—A vendre par B. TALAMON
15 jan. 80, rue St Louis.

EAU de fleur d'oranger de différents modèles, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St-Louis. 15 jan

SAVON français, à vendre par B. TALAMON,
15 jan. 80, rue St-Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—71 caisses en débarquement de la barque Attica, à vendre par R. G. HOBBS,
8 janv 12 Douane

EN magasin—Vins rouges vieux, en barriques et en caisses; eau-de vie vieille, de la marque Castillon, liqueurs assorties, absynthe suisse, huile d'olive en bouteilles et en demi bouteilles, eau de fleurs d'oranger divers modèles, bouchons à damejeannes, bouchons longs fins et bouchons ordinaires, à vendre par
19 janv B. TALAMON, 80, St Louis

J. FAIVRE, fabricant de pianos, de cette ville, prévient les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir un magnifique piano à queue en bois de rose, et des pianos Picolo de Pleyel, ainsi que d'autres facteurs avantageusement connus, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

J. Faivre continuera comme par le passé, à exécuter les divers genres de pianos qu'on voudra bien lui commander.
28 nov—3m Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

AVIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Vous [illegible] M. A. D. CROSSMAN est candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection, et sera soutenu par la
MAJORITÉ DES VOTANS.

M. l'Editeur,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, N. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de maire.
PLUSIEURS VOTANS.

POUR RECORDER DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

FRÉDÉRIC BUISSON sera soutenu sans distinction de partis comme RECORDER de la Première Municipalité, par un grand nombre de votans *Whig et Démocrates.*

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille.*
Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. E. BIENVENU est candidat pour la place de GREFFIER de l'une des Cours de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIERE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journal, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de
TOUS SES AMIS.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs:—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District,
PAR SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL, est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution, il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

VOLONTAIRES DE LA TROISIEME MUNICIPALITÉ.

TOUTES les personnes qui se sont fait porter sur le rôle des corps de VOLONTAIRES qui s'organisent en ce moment dans la Troisième Municipalité, et toutes celles qui désirent en faire partie, sont respectueusement invitées à s'assembler au café à l'encoignure des rues Clouet et Levée, samedi 7 du courant, à 5 heures du soir. On désire que tout le monde se trouve à cette réunion, attendu que l'on y soumettra des questions relatives à l'organisation de ces corps.
NOTRE PATRIE!
Qu'elle ait tort ou raison

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Election de deux Capitaines pour le dit Corps.

VU la promotion du capitaine D. Augustin au grade de brigadier général commandant la Légion de la Louisiane.

Vu la démission du capitaine A. Schreiber.

Le Bataillon d'Artillerie se réunira en Bourgeois, à l'Arsenal, le février prochain, pour procéder à la nomination de deux places vacantes.

La tenue du scrutin sera ouverte à 9 heures précises du matin et close à midi.

L'élection sera présidée par le major messieurs les lieutenants L. A. Barbarin et F. J. Delest, juges d'élection, et l'adjudant sous officier L. B. Barbarin, secrétaire.

Par ordre du major.
24 jan E. SAUTON, adjudant major.

ORDRE No. 6.
QUARTIER GENERAL,
—LEGION DE LA LOUISIANE.—
Nouvelle-Orléans, le 4 février 1846.

LE comité d'administration de la Légion, composé des chefs de corps, de capitaines ou commandans de compagnies et de l'état major de brigade, se réunira pour sa première séance mensuelle, samedi prochain 7 du courant, à 5 heures du soir à l'hôtel de ville.

Par ordre du brigadier-général D. Augustin.
4 fev ARMAND GUYOL, aide de Camp

A VENDRE—5000 *Douzaines de* **PARFUMERIE, A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.**

	Paire	Douz
CREME DE PERSE fine,	[illegible]	$1
MOELLE DE BOEUF,		1 00
POMMADE fine,		1
" storine,		2
" de concombre,		2 50
" pots en porcelaine,		3 50
" au rhum et quinquina		3 50
" moelle de bœuf,		3 50
" graisse d'ours,		3 50
" graisse d'autruche,		3 50
" cold cream,		3 50
EAU DE COLOGNE, en litre, bouche		9 50
" en demi litre,		4 50
" en quarts de litre,		2 75
" en huitièmes de litre		1 75
VINAIGRE de rouge,		1 25
OPIAT pour les dents,		2
EAU DE BOTOT,	$1 00	9
POUDRE pour les dents		2 00
ODONTINE,		1 00
POMMADE du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,		4 00
BANDOLINE FIXATEUR,		1 75
HUILE ANTIQUE,		1 50
"		1 50
MACASSAR,		1 50
SAVONS,		60
CREME D'AMANDE AMERE,		3
de Rose, pour la barbe,		3
SELENITE, pour teindre les cheveux,		4
Extrait carré taillé, pour mouchoirs,		4
"		5 50
COSMETIQUE,		1 50
"		60
Eau de Vie de lavande, 1r4		1 75
Ambrée, litre,	$1 00	9
POUDRE DE RIZ,	06	0 35
HOUPPE,		1 75

Dépôt d'huile de Oxigène de Mutel, garantie inoxidable, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, brosseries, peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles, non détaillés, le tout au plus juste prix.

THS. MOREAU,
151, Royale, encoig. Toulouse et St. Charles. 36,
26 jan [En face l'Hôtel St Charles.

Liquidation positive,
BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et Du Maine.

NORMANDIN frère, cessant totalement les affaires au premier mai prochain, offre à céder le bail de la maison qu'il occupe et toute l'installation des salons et de son magasin, ensemble ou séparément, à des conditions très avantageuses. Par cette raison à compter de ce jour, il vendra au prix de facture toutes ses marchandises, consistant en: Chapeaux de paille d'Italie, arrivés par le Nashville, rubans, lingeries, broderies, dentelles, fournitures de lingerie, bonnets, collerettes, fichus, manchettes, parapluies, ombrelles, cannes, éventails, nécessaires, boîtes à ouvrage, de mathématiques, de peinture, meubles en laque, portefeuilles, carnets, objets de bureau, bijouterie fausse, do en or, objets de fantaisie et de curiosités en ivoire, nacre, écaille, bronze, cristal, porcelaine, brosses à habit, à tête, à friction, à dents, à ongles, peignes de toutes espèces, souliers, pantoufles, foulards, cravattes en soie, do d'été, gants, bretelles, mouchoirs de batiste et quantité d'autres objets trop longs à désigner.

Foulards des Indes,	$1	Mouchoirs batiste,	$1
Jupons crinoline,	3	do blanc,	1
Gants de peau,	75	Chemises toile française,	3
do filet,	50	do	4
do do longs,	75	do do fine,	1 50
do en soie,	75	do do superfine,	5
do fil d'Ecosse,	40	Chemises de couleur,	75
Bretelles fines,	1 50	do do	1
do ordinaires,	75	do do	1 50
do Polka,	75	do do	2
Echarpes nile, en soie,	2 50	Cols satin,	75
Cravattes carrées en soie,	1 50 à 2 50	do formant cravattes,	1 50
do d'été,	50	Poupées de puis	0 25 à 3
Mouchoirs batiste à vignettes,	75	Différens jouets d'enfans.	

PARFUMERIE FINE SORTANT DES PREMIÈRES MAISONS DE PARIS.

Eau de Cologne en litre bouché,	$0 80	Pommade fine,	$0 10
do do do	70	do superfine,	20
do do demi litre,	35	Graisse d'ours,	35
do do quarts litre,	20	Moëlle de bœuf,	35
do do huitième do	15	Huile antique,	20
Extrait d'odeur, carré taillés,	50	do Macassard,	10
do do do	30	do Floréole,	25
do do do	20	do Perles ondine,	25
Poudre pour les dents,	20	Savon fin à la rose en veloppes,	10
Eau de Botot véritable,	75	do do do do	15
Opiat,	20	do d'amande,	10
Vinaigre de Rouge,	15	Cosmétiques,	5
Blanc de perle,	25	do do	10
Rouge fin, de théâtre,	25	do do	20
Cold Cream,	30	Raie à bandeau, le pouce,	30

Un assortiment de postiches en cheveux, bandeaux, perruques, toupets, frisettes, fournitures pour les coiffeurs, têtes à perruques, etc. etc.

M. Normandin à l'honneur de prévenir que voulant terminer toutes ses affaires avant son départ, il ne vendra qu'au comptant, et prie instamment les personnes qui ont des comptes chez lui, de les solder d'ici au premier mai prochain.
5 fev—10 JEAN NORMANDIN Frère.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 10 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York, d'après les termes de sa charte, a réglé ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $[illegible], Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui eta[blit] un fond d'au moins $[illegible].

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'encourent rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
Encoignure Camp et Commune.

CLARET en caisses—1300 caisses Claret St. Julien, St. Estèphe, Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Margaux, Chateau Latour, Haut Brion, 200 caisses vin blanc, Haut Sauterne, Haut Barsac, à vendre par
DARAS, QUERVIGOUZE & Co,
30 jan 11 et 13, St. Louis.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles à vin, à vendre par DARAS, QUERVIGOUZE & Co,
11 et 13, St. Louis.

[illegible]
B. VALSA, 31 Chartres

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Cour des Preuves—Succession [illegible] pour concourir d'avoir à déduire [illegible] de la présente publication, les raisons [illegible] le compte présenté par Warren Baer [illegible] succession de Thomas M. Gorman, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
7 fev—3en10j Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Mott a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Thomas M. Kane, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
29 janv Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Flavien Percy h. c. l., a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marie Jeanne Macarty f. c. l., décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
28 jan—3 en 10j Register des Testamens.

Succession de L. C. Manson.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. W. Breedlove, curateur de la succession de feu L. C. Manson, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte,
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
29 jan—3en10j Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession d'Antonio Argote y Villalobos—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par les curateurs de cette succession, faisant une distribution de fonds entre certains créanciers privilégiés de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les dits fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
29 janv—3en10j Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jeanne Ostine Narcisse, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Savary, h. c. l., curateur de la succession de feue Jeanne Ostine Narcisse, f. c. l., ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
4 fev—3en10j Register des Testamens

Succession de Sarah Beaume.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Pink, exécuteur testamentaire datif de feue Sarah Beaume, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
3 fev—3en10j W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Lacoste a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Eléonore Bellevue, f. c. l., décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
3 fev—3en10j Register des Testamens

Succession de Joseph Clement, h. c. l.
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Joseph Clement, h. c. l., voudront bien les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire à M. Tram, avocat de la dite succession, et toutes personnes qui doivent à la dite succession voudront bien payer immédiatement le dit compte.
Wm. HENDERSON,
4 fev—3en10j Exécuteur Testamentaire

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a excité de[puis] peu l'attention publique en Europe et récemment aux Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme comme remède. Les bagues galvaniques avec l'aide du Fluide magnétique ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique*, de *goutte*, *tic douloureux*, *mal de dents*, *bronchite*, *vertige*, *migraines*, *indigestion*, *paralysie*, *crampes*, *palpitation*, *apoplexie*, *douleurs de l'épine dorsale*, *lumbago*, *névralgie*, *tremblement*, *étourdissemens*, *douleurs de poitrine*, *points de côté*, *débilité générale* et toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de l'espèce lorsqu'elle provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, ornées et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceintures, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne produisent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut aussi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux organes que cet agent peut guérir ou rendre d'une grande activité.

Fluide Magnetique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique et de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie, et de donner aux affections un soulagement rapide et permanent.

Emplatres galvaniques [illegible] Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus directe. Ils trouvent en eux un grand secours contre les maladies de poitrine, la faiblesse, forsqu'il est nécessaire d'employer des moyens plus énergiques. Ils ont été appliqués par d'autres moyens, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

N. B. Les nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du [illegible] notaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts sous notre patronage par le Dr. Christie. Les seuls qui ont été autorisés dans cette ville, est la maison GUYON & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—1m

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW ORLEANS BRASS BAND, et que, n'étant pour un bataillon, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra trouver un mot au magasin de musique de M. John Landner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Douane et Camp, ou chez M. C. Hopt, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—60

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. 3, le 12 janvier courant, avis est par le présent donné que si, d'ici au samedi 21 février 1846, les esclaves ci après désignés, détenus dans la geôle de police de la dite municipalité, n'étaient pas réclamés, ils seront le dit jour, à midi, à la Bourse St. Louis, vendus à l'encan pour du comptant, par Mr. F. M. Crozat, encanteur, conformément à un acte intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars 1845, savoir:

SUZANNE, négresse âgée de 50 à 60 ans, se disant appartenir à M. Josiah Cox, de l'Alabama.

SHEDERICK, alias TOM, âgé de 40 à 45 ans, se disant appartenir à Mr. B. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi.

Les actes de vente seront passés par M. Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1846.
17 jan— E. MONTEGUT, Maire.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Deans, l'écurie située rue Bourbon, No. 116, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. DUFFAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, RUE BOURGOGNE, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux 7 jan—6m

FOND de la Banque de l'Union et Consolidée, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
25 nov 4, Royale.

A VENDRE—En débarquement du navire Créole, de Bordeaux:
100 paniers Bouteilles vides,
1000 boîtes Sardines à l'huile,
1000 do moyennes, do.
1000 demi boîtes, do.
40 boîtes Cèpes à l'huile, } de la marque Rodel
160 demi boîtes do. } & Fils Frères.
par POUGET FILS, 147, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis.
18 dec

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
PIERRE POUTZ,
9 dec No. 93, rue de la Douane

A VENDRE—50 paniers vin de champagne 1re. qualité, en débarquement du navire Narragansett et à vendre par PIERRE POUTZ,
9 dec 93, rue de la Douane.

COUVERTURES—Actuellement en vente au No. 22, rue de Chartres:
Couvertures anglaises de Whiting, 9r4 et 10r4;
Idem " 11r4 et 12r4.
Aussi:
Couvertures molleton français, de 9 points.
Idem de 10, de 11 et de 12 points.
AU PRIX COUTANT.
4 dec D. H. HOLMES.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Levi H. Gale, de Bordeaux: 140 barriques vin rouge; 16 demi barriques vin blanc, haut Sauterne; 30 barils vin blanc idem. En magasin: 180 barriques vin rouge, de qualités diverses; 80 barils et demi barriques vin blanc. Eau de vie quatrième preuve, J. J. Dupuy, do Pellevoisin, do do fine champagne, cerises à l'eau de vie, absinthe suisse de Sauvageol et Bruneteau, anisette superfine, kirschwasser de Sauvageol et Bruneteau, huile d'olives de J. Plagniol. G. M. LUCAS,
31 dec 30 rue Bienville

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement du navire Brighton, et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers et brodequins, convenables pour la saison.

Les plus grands soins seront portés à remplir les ordres des habitans pour demandes de brodequins Russet et chapeaux en laine. FROST & Co,
22 dec 10 Magasins

TOILE à Voile de Coton pour Tentes et Prélats.—Toile de la manufacture de Paterson, marque "Jno. Colt," 44 pouces de large assortis, en débarquement du navire St Mary, et à vendre par
LEOPOLD BARNET, 22, St Louis.

CIGARES—Un assortiment des meilleures marques de la Havane, à vendre par
27 nov LAPEYRE, HARISPE & Co.

BOIS DE CAMPECHE—Environ 30 tonneaux, qualité supérieure, à vendre par
27 nov LAPEYRE, HARISPE & Co.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Magnolia, 92,000 cigares de la Havane, Regalias, Nudia Regalias, Londus, Imperiales, Cazadores et Millar. En magasin, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
11 nov HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale

CHARBONNAGE DE PHILADELPHIE.

LES soussignés ont actuellement en mains et reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co., de Philadelphie, un grand assortiment de CHARBONNAGES, consistant en: [illegible] en fer et en bois, charrettes [illegible] de différentes dimensions [illegible] de charrettes, brouettes, qu'ils offrent à vendre à très bas prix et à des conditions avantageuses.
EMMERSON, TOURNÉ & Co,
10 nov

[illegible] New York [illegible]
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 7,360—Veuve Vincent Labbé vs. François Fanon—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi sept février 1846, à midi,

L'esclave nommé WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 21 ans, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. ARMAND GUYOL,
5 janv—3en30j Shérif de la Cour de Commerce.

John Baldwin vs. Perry G. Gardner.
COUR DE DISTRICT—No. 23,301—En vertu d'un ordre de la Cour, en date du 30 décembre 1845, à moi adressé par l'honorable Cour de District, du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encoignure des rues Amour et de la Presse à coton, dans la troisième municipalité, samedi, sept février 1846, à 10 heures A. M.

Une presse à coton de Baldwin, à double action, avec quatre plateaux et leur appareil complet; en partie érigée sur un terrain appartenant à la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée, situé à l'encoignure de la Presse à coton et de la rue d'Amour, 3ème municipalité.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
23 jan—3en10j Shérif de la Cour de District.

Banque de la Louisiane contre Pierre Achille Hardy.
COUR DE DISTRICT.—No 24,430.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi neuvième jour de février 1846, à midi.

Un certain Lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues St Charles, Hevia, Carondelet et Girod, faubourg Ste Marie, et désigné sous le No trois, sur un plan dressé par N. Kilbourn et Co., le 17 février 1837, et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Le dit Lot de Terre mesure vingt quatre pieds six pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent et un pieds un pouce, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant. A. SIDNEY LEWIS,
3 jan—3en30j Shérif de la Cour de District.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No 7647—John A. Miller vs les héritiers de James Hue—No 7648, David B. Bryon vs les mêmes.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans les affaires ci dessus, par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente le jeudi 12 février 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après nommés, saisis dans les affaires ci dessus, savoir:

WASHINGTON, nègre âgé d'environ		30 ans	
JACK	griffe,	do	13 "
TOLIVER,	nègre,	do	35 "
NOAH,	mulâtre,	do	23 "
HAMPTON,	nègre,	do	36 "
JAKE,	do	do	27 "
JULIA,	négresse,	do	44 "
RACHEL,	mulâtresse,	do	31 "
Et ses deux enfans LOUISA, mulâtresse,			10
Et CLARA, aussi mulâtresse,			9
LEATHY, négresse,			30

Et ses quatre enfans SUZANNE, négrite, d'environ 10 ans, MARY, do. d'environ 7 ans, HARRIET, do. d'environ 6 ans, et un négrillon d'environ 2 ans.
Conditions—Comptant. ARMAND GUYOL,
10 jan—3en30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS—No. 7,647—John A. Miller vs. les héritiers de James Hue—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente le jeudi, 12 février 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après nommés, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:
CHARLOTTE, griffonne âgée d'environ 21 ans.
CYNTHIA 32 ans.
Conditions comptant.
ARMAND GUYOL,
10 jan—3en30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE ORLEANS—No. 7,66—La Municipalité No. 2 vs. Made. Sarah Anne Kennedy et son époux Joseph M. Kennedy. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, le lundi, neuf février 1846, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci dessus, savoir:

Un Lot de Terre situé dans la Seconde Municipalité, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Front, Suzette et Gaiennié, et désigné par le No. Un, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 5 août 1845, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, notaire public annexé à un acte de vente par la dite Dame Sarah Anne Kennedy à la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous la date du 30 octobre 1845. Le dit lot No. Un mesure 21 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, 89 pieds de face et de profondeur à la rue Suzette, et [illegible] profondeur sur la ligne [illegible] au lot No. deux et 21 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent, droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant. Conditions, comptant.
ARMAND GUYOL,
8 jan—3en30j Shérif de la Cour de Commerce

Albert Piernas vs. Joseph Marchand, h. d. c. l.
COUR DE DISTRICT—No 24,460—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi, 27 février 1846, à midi,

Un Lot de Terre situé dans le faubourg Washington, autrement de la ville, et désigné par le No. vingt et un, de l'îlet No. [illegible], conformément à un plan dressé par le voyer de la ville et déposé en l'office de Félix de Armas, alors notaire, par [illegible] le 31 mars 1836, le dit lot mesurant, un vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue d'Amour, sur une profondeur de cent pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus—Conditions, comptant
A. SIDNEY LEWIS,
21 jan—3en30j Shérif de la Cour de District

Succession de John Smith.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS
SAMEDI, quatorze février 1846, à 4 heures P. M., à l'encoignure des rues Remparts et St Pierre, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 janvier 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de John Smith. Un lot de meubles [illegible] contenu d'un cabaret et le bail de la maison, [illegible] l'établissement. Le cabaret et le [illegible]
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
2 fev— Register des Testaments.

Succession de Madame James H. Field.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI, quatorze jour de février 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame James H. Field, les esclaves ci après nommés, savoir:

Caroline, mulâtresse âgée de 31 ans, et ses deux enfans, Richard âgé de 11 ans et Angèle âgée d'un an.
Adolphe mulâtre âgé de 21 ans
Zénon âgé de 13 ans
Clémentine âgée de 9 ans
Alphonse âgé de 6 ans.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque spéciale. W. F. C. DUPLESSIS
6 jan—3en30j Register des Testamens.

Succession de Noel Jourdan.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI, quatorze février 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 novembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Noel Jourdan, les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

Un Terrain situé en cette ville dans l'îlet compris entre les rues Royale, de l'Hôpital, Bourbon et de Barracks, désigné par le No. 7 sur un plan dressé par Bourgerol, voyer de la ville, le dit terrain mesurant, au pied américain, 22 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, et 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de large dans le fond, borné d'un côté par la propriété Cortrydes, et de l'autre par la propriété de Veuve G. Pollock.

16 Lots de Terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, de l'îlet No. 23, borné par les rues Independance, Congrès, Goodchildren, et Urquhart, d'après un plan dressé le 22 février 1837, par Journot, député voyer de la 3me municipalité, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, ci devant notaire, sous le No. 24, de son livre de plans; les dits lots ayant chacun, mesure américaine, 24 pieds 2 pouces et 1 ligne de face, sur 98 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, les Nos. 5 à 12, faisant face à la rue de l'Independance, et les Nos. 17 à 24, faisant face à la rue du Congrès.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
6 jan—3en30j Register des Testamens.

Wm W. Lenton h. c. l. vs. Mary Lecomte.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. C. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le dix huit février 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti:
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
7 fev—3 CHS. CLAIBORNE, marshall

E. Legoaster vs. H. Radbury.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. C. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le dix-huit février 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
7 fev—3 CHS. CLAIBORNE, Marshal

Felix Connolly vs. L. Canonge et E. Tourbery.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Walker, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 17 février 1846, à 10 heures A. M., sur les lieux, No. 94, rue St. Charles.
Le contenu du "Phenix Restaurant". Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 fev—3en10j marshal.

Martin Pepel jr. vs. Peter Shearer et McCaffrey.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 février 1846, à midi, sur les lieux, No. 300, rue Tchoupitoulas,
L'imprimerie connue sous le nom de "L'Emerald," saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 fev—3en10j Marshall.

Veuve Gervais vs. M. Jacob.
EN vertu d'un writ de fi. fa à moi adressé par l'honorable George W. Bright, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le sept février 1846, à dix heures du matin, sur la place St. Antoine,
Deux vaches. Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. CLAIBORNE,
27 jan—3en10j Marshal.

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 31 janvier dernier un nègre nommé ROBERT, alias BOB, il est âgé de 26 à 27 ans, taille de 5 pieds 6 1r2 pouces, et ne parlant que l'anglais. Lors de son arrestation, il était en[?] menotte, se disant appartenir à M. Raboteau.
Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 5 février 1846.
7 fev—10 M. HERNANDEZ, jar. 3d heut. et geol.

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.
LIBRAIRIE DE V. HEBERT—149, rue de Chartres.

ON vient de recevoir à cette librairie, par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivans:
E. Sue, le Juif Errant illustré par Gavarni, édition de Paris reliée; E. Sue, le Juif Errant illustré par Gavarni, livraisons de 63 à 65; divers, Magasin Pittoresque, livraisons des mois d'octobre et novembre, du No. 36 à 43 inclusivement; Lacroix, Mystères de la Russie, 1 vol; L. Larine, Prisons de Paris, 1 vol; A. Boucher, Histoire des Jesuites, 1 vol; Bescherelle, Dictionnaire National; E. Souvestre, Foyer Breton, 1 vol; Marins illustres; divers, Cours complet d'agriculture, 18 volumes et un vol. de planches; divers, Journal des connaissances utiles, 13 vols; Grand Jeu de Société, pratiques secrètes de Mlle Lenormand, un fort volume et 52 cartes coloriées; Pelet de la Lozère, Précis de l'Histoire des Etats-Unis, 1 vol; Œuvres complètes de Chs. Fourier, 6 vols; A. Dumas, Louis XIV et son siècle, 2 vols; Mystères de l'Inquisition, 1 vol; Beautés de l'Opéra, 1 vol; Maison Rustique, 5 vols; Garnier-Pagès, Dictionnaire politique, 1 vol; Chs. Philipon et Louis Huart, la Parodie du Juif Errant, 1 vol; Michelet, Précis de l'Histoire de France, 1 vol; Ricord, Clinique; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire; un assortiment considérable d'ouvrages de piété de toutes reliures; livres de médecine; livres d'écoles en anglais et français; livres de chimie, physique, pharmacie; livres pour enfants; livres classiques grecs, français, latins et anglais, &c. &c. 27 jan

CARTES A JOUER—A vendre par le soussigné, 4 grosses cartes à jouer, Françaises, de Bruxelles, première qualité; 6 do do de seconde qualité; [illegible]
VICTOR HEBERT, libraire,
30 jan 149, rue de Chartres

CHAMPAGNE—[illegible]
30 jan

A VENDRE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente sous l'inspection des Gardiens du Port
PAR N. VIGNIE.
Rue de Chartres, 77, au 1er.

IL sera vendu mardi prochain, 10 du courant, à 10 1r2 heures du matin, à son magasin d'encan, et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra

14 caisses toile d'Irlande, endommagées à bord du navire Concord, capt. Scudder, dans un voyage d'importation de Liverpool à ce port.

Immédiatement après il sera vendu pour clore diverses consignations

190 colis marchandises d'été, à crédit et sans réserve.
7 fev

Grande vente à credit
De marchandises d'importation et du pays, par colis, sans réserve, pour clore des consignations.
PAR N. VIGNIE, Encanteur,
No. 77, rue de Chartres au premier

IL sera vendu mardi prochain, dix du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, 120 Colis de plus bel assortiment de marchandises en débarquement, composant le offert cette saison; le tout pour être vendu sans aucune réserve, afin de clore différentes consignations.

Ces envois consistent principalement en toiles d'Irlande assorties, platilles, bretagnes, mouchoirs de batiste, [illegible] fil blanc, et flanelles, do fantaisie en couleur, listados [illegible] patenté, brin pour mousquaires, linge de table damassé, mousselines assorties, jaconats, toile de Paris, toile à drap, osnaburg, ginghams, mousselines de laine, [illegible] crêpe fantaisie, épingles rivées numéros assortis, bas et chaussettes assorties, broderies, pointes et écharpes, etc.

Les termes et conditions qui seront avantageux, seront annoncés le jour de la vente.

Les catalogues seront distribués au jour avant la vente.
7 fev

Propriétés de valeur, dans la Première Municipalité.
PAR F. M. CROZAT.

IL sera vendu, le lundi, seize février 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes situées dans la Première Municipalité, savoir:

1o. Un terrain situé dans la Première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, et dans le carré de la ville, mesurant 23 pieds de face à la rue Royale, entre les rues Ste. Anne et du Maine, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant autrefois à M. Paillette, et de l'autre côté par la propriété appartenant autrefois à M. Tibaut, ensemble avec la maison à deux étages, la cuisine à deux étages, etc. etc.

2o. Un terrain situé dans la Première Municipalité dans la ville de la Nouvelle Orléans, rue du Maine, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 30 pieds sur la rue du Maine, sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme veuve Augustin, et de l'autre côté par celle appartenant maintenant ou autrefois à M. Peyroux, ensemble avec les bâtisses sur le dit lot de terre, consistant en deux petites maisons briquetées entre poteaux, et d'une plus grande maison, avec cuisine, aussi briquetée entre poteaux, etc.

3o. Un terrain situé dans la Première Municipalité, dans la rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et du Maine, mesurant 24 pieds de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Barlo, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à François Auguste, ensemble avec la maison en bois et la cuisine qui y trouvent.

4o. Un terrain situé dans le faubourg Franklin, désigné sous le No. 9, sur un plan par Joseph Pilié, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur cent deux pieds dix pouces six lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 8, et de l'autre côté par le No. 10.

5o. Un terrain situé dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, dans cette paroisse, désigné au plan original de la dite ville par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire, sous les Nos. huit, onze et douze, de l'îlet No. 167, ayant, au pied français, les dimensions suivantes: Le lot No. 8 soixante pieds de face à la rue de l'Union, entre celles Francfort et New York, sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos. onze et douze mesurent chacun soixante pieds de face à la rue Cinquième sur cent vingt pieds de profondeur, le No. douze formant l'encoignure de la rue New York.

6o. Quatre actions du capital de la Banque de Cité, de cent piastres chacune.
Conditions comptant. 1r jan—[illegible]

PAR J. B. BLACHE.
VENTE A CREDIT.

IL sera vendu lundi 9 courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Un bel assortiment de marchandises sèches, anglaises, étrangères et du pays, consistant principalement en toiles d'Irlande, coutils, jaconats imprimés, cotonnades, brins blancs et écrus.

Aussi—10 caisses de linons à mousquaires de 4r4.
Conditions à la vente. 5 fev

Beaux lots pour bâtir des demeures, situés dans la Seconde Municipalité.
BAR BEARD, CALHOUN & Co
Encanteurs

IL sera vendu à l'encan MERCREDI [illegible] à midi, à l'Arcade de Banks, les lots de terre suivants très bien situés pour bâtir des demeures, savoir:

Treize lots de terre dans l'îlet formé par les rues Constance, Annonciation, Estelle et Melicerte, et connu sous le nom de l'ILET DE MADAME FOUCHER. Les dits lots font face à la rue Constance et sont numérotés sur un plan de [illegible] vement.

Le lot No. 1 mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue Estelle et 27 pieds sur la ligne de fond. Le lot No. 13 mesure 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Constance sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue Melicerte, et 27 pieds sur la ligne du fond. Les Nos. de 2 à 12 inclusivement, mesurent chacun 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles. Sur ces lots de terre se trouvent de beaux arbres fruitiers et d'ornement.

Le tout sera vendu aux plus haut enchérisseur aux conditions libérales suivantes: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés et endossés par les acheteurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets non payés à maturité porteront intérêt de huit pour cent par an jusqu'au paiement final.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Si les ventes ne sont point complétées dans les dix jours qui suivront l'adjudication, les propriétés seront revendues pour le compte et risque des acquéreurs en défaut, après trois jours d'avis dans deux journaux de la ville, sans autre avis légal.

Les propriétés ci dessus sont situées à trois ilets seulement du marché Ste Marie. 5 fev—[illegible]

SUCCESSION DE AMEDEE GALATAS,
PAR J. B. CROZAT, Encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No. 135

SAMEDI, quatorze février 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux janvier 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Amedée Galatas, la propriété et les esclaves ci après nommés.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Ursulines, entre les rues Tremé et Marais, tel que porté au lot No. 17, au plan dressé par J. Pilié, voyer, le dit lot mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, 115 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 16, 112 pieds 5 pouces trois quarts sur la ligne qui le sépare de l'autre moitié du dit lot, et 30 pieds 6 lignes sur la ligne du fond.

2o. Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, en cette ville, désignés par les Nos. 54 et 55 de l'îlet No. 35 compris entre la promenade de Londres et les rues de la Foire, Litteraire, et de la Havane. Lesquels dits lots mesurent chacun 29 pieds 1 pouce face à la Promenade de Londres, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o. ELMIRE, mulâtresse d'environ 32 ans, et ses deux enfans LUCIEN, de trois ans et DOLORIDE, de trois mois.
4o. PERRY, mulâtre d'environ 30 ans.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, et hypothèques spéciales jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant Theo Guyol, notaire public
6 jan—3en30j

DANSES.

MONSIEUR DE KORPONAY,
(DE RETOUR D'EUROPE,)

A L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans et des environs, qu'il est arrivé en cette ville après avoir visité Boston, Saratoga, Newport, Providence, Albany, New York, Philadelphie, Baltimore, Washington City et St. Louis, dans l'intention de donner des

LEÇONS DE POLKA.

CONTREDANSES POLKIENNES, la MAZURKA, toutes danses modernes, VALSE DE DEUX PAS, QUADRILLES, ou contredanses de diverses figures, dans les styles français, anglais et allemands, tels qu'on les danse actuellement dans les cercles les plus fashionables de l'Europe et des Villes du Nord des Etats-Unis.

Ses jours de classe pour les Dames seront le mercredi et le samedi de chaque semaine de 10 heures du matin, à 1 de l'après midi, et pour les Messieurs, le mardi et le jeudi, de 4 à 7 heures de l'après midi. Il s'exprimera en anglais, français, allemand et italien.

Tous les vendredis, après le 2 janvier il y aura de 8 heures à midi, une réunion d'élèves pour danser la Polka et des contredanses; les élèves et leurs parens seront seuls admis. Les Dames et cavaliers qui se rendront à ces réunions, sont respectueusement invités à se présenter en costumes de bal.

Un quintette composé de bons musiciens de cette ville exécutera à chaque soirée des morceaux expressément choisis en Europe par Mr. Korponay.

Les autres jours de la semaine seront consacrés à donner des leçons particulières à domicile ou dans les pensionnats.

Les classes commenceront le mardi 23 courant au Washington Armory Hall. Le livre de souscription est actuellement ouvert chez M. Korponay, à l'hôtel St Charles.
30 dec

Leçon de Danse par
Mr. DEVOTI

LES Natades, la Mazurka, la Polka et les *danses de société*, à la Salle de Bal St. Charles, en face du Théâtre, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, depuis 4 à 7 heures de l'après midi, pour les demoiselles et les adolescens, les classes des messieurs commenceront à 7 heures.

Tous les autres jours, il y aura cours, aux mêmes heures, dans la rue Royale, No. 29.

M. Devoti prie respectueusement les parens et les tuteurs de vouloir bien assister à ses leçons.

Les personnes qui désireront parler à Mr. Devoti, le trouveront, durant ses leçons, aux lieux ci dessus désignés, ou à sa résidence, rue de Chartres, No. 123.

MR. P. CLISSEY informe respectueusement le public qu'il a transporté sa résidence, de la rue Royale à son grand salon, au-dessus du dépôt du railroad de Carrollton. Ce salon est maintenant parfaitement disposé pour tout ce qui est en rapport avec sa profession. On pourra l'y trouver tous les matins, de neuf heures à midi.

Mr. Clissey enseigne la POLKA, la MAZOURKA et la WALZE de Paris, ainsi que toutes les Danses à la mode, aux conditions les plus modérées.

Une classe pour les demoiselles est ouverte tous les mardis, jeudis et samedis, depuis 4 heures P. M. jusqu'à la nuit, et une classe pour les jeunes gens, tous les après-midi.

Il sera aussi donné dans la dite Salle, et pendant toute la saison, des **Soirées pratiques**, qui commenceront samedi prochain, 27 du courant, et continueront chaque samedi. 24 dec—

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines ombrées et brochées,
Dito Popeline et Chaly Cardovile.

Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Choles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles, Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet, Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.

Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 dec—

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

IL sera offert en vente publique, au plus bas et dernier enchérisseur, par le Juge de la Paroisse de la Pointe-Coupée, lundi, le seizième jour de Février 1846, à la maison de Cour, en la dite paroisse, à midi, la construction d'une nouvelle levée sur toute la façade des morceaux de terre ci-après désignés, situés en la dite paroisse et faisant face à la rivière Atchafalaya, savoir: sur les sections Nos. 48 et 44, du township No. 1, range 7 Est, appartenant à Andrew Hodge, Junr; sur la section No. 48, du township No. 1, range 7 Est et sur la section No. 2, du township No. 2, range 7 Est, appartenant à A. F. Eighter.

Le dit ouvrage devra être achevé en trente jours à partir du jour de l'adjudication, sur les lignes fixées par l'Inspecteur des routes et levées du district dans lequel les dites terres sont situées, conformément aux règlemens de police de la dite paroisse et autres [illegible].
Paroisse de la Pointe-Coupée, 12 Janvier 1846.
REASON CHIPPS,
Inspecteur du 1er District.
E. COOLEY,
20 janv Juge de Paroisse.

A [illegible], rue Conti, No. 48, [illegible]

VENTES DE CE JOUR

Grande vente par Catalogue de Porcelaine, Faïence et Vases en Gros.
PAR W. F. HYDE & G. W. MOSS

A LEUR magasin d'encan, encoignure des rues Conti et Magasins, il sera vendu samedi prochain, 7 du courant, à 11 heures du matin, sans réserve:
26 paniers et boucauts Porcelaine, Faïence et Vases en grès, de qualité supérieure, en débarquement du navire Themis, capt. Brown, de Liverpool.

Cet assortiment est un des plus beaux et mérite d'attirer l'attention du commerce et du public en général.

Les catalogues sont maintenant prêts et des échantillons pourront être examinés le matin de la vente.
Conditions: comptant. 6 fev—2

Vente par Catalogue de Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN

SAMEDI, 7 février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 138, rue de Chartres,
100 colis et lots Marchandises de saison, telles que Toile d'Irlande 4r4, Toile à drape 11r4 et 12r4; Toile de Paris, Jaconas; Mouchoirs batiste, Coutils fil; Serviettes; Mousselines; Brin fil, Indiennes, Mouchoirs madras, Cotonnades, Fil en bobines, &c. &c.
Conditions, à la vente.
Les factures de Marchandises pour cette vente devront être remises vendredi. 6 fev—2

PAR SYKES & HYDE,
A. DUVALL, Encanteur.
Farine! Farine! Farine!

SAMEDI, après midi, 7 courant à 4 1r2 heures, il sera vendu sur la Levée en face la rue Jane, par ordre et sous la direction des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra,
200 bls farine plus ou moins avariée sur le chaland No. 3, de Patterson et Jennings, pendant son voyage de Cincinnati à ce port.
Conditions—Comptant. 7 f—2

Vente de succession, de Asher Phillips
SANS RESERVE NI ESTIMATION.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS
Bureau No. 8, Arcade Banks

SAMEDI 7 février, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu, savoir:

1. Un certain lot de terre situé No. 114, composé de 25 arpents, portant les Nos. de 1 à 20 inclusivement, dans la Ville de Baltimore, [illegible] un plan dressé par L. Bouligny, arpenteur [illegible] le 13 décembre [illegible].

2. Un certain lot de terre situé No. 87, au faubourg Bouligny, plus amplement décrit au plan dressé par H. Moellhausen, arpenteur, exposé à l'Arcade et l'îlet est par un chantier.

3. Quatre terrains dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Lafayette et Saratoga, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lot No. 1, au pied 23 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 69 pieds 4 pouces sur la ligne du côté de la rue Lafayette, et de 69 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du No. 2, le lot No. 2 mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 69 pieds 1 pouce, 4 lignes sur la ligne de démarcation du lot No. 1 et de 70 pieds sur la ligne supérieure. Sur ces deux terrains, il existe une maison double à un étage, la façade en briques, actuellement louée. Les lots Nos. 3 et 4 mesurent chacun 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, sur la même profondeur que les lots Nos. 1 et 2, le tout plus amplement démontré par le plan dressé par H. Moellhausen, arpenteur, et exposé à l'Arcade.

Aussi—Le nègre Isaac, âgé d'environ 29 ans.
La négresse Hannah, âgée d'environ 47 ans.
La mulâtresse Eliza, d'environ 33 ans.
Ces esclaves n'ont de garanties que les titres.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers comptant, le reste à un, deux et trois mois de crédit, en billets sans endossement, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne sont pas payés à maturité porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de l'échéance à celui du paiement intégral. S'il en est besoin, les billets seront divisés en coupons, à la convenance des héritiers.

Les esclaves, comptant.

Les ventes devront être complétées dans l'espace de dix jours après l'adjudication; dans le cas contraire, les propriétés seront revendues pour le compte et risque de l'acheteur après trois publications dans deux journaux de la ville.

Actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 janv—3

Terrains de valeur dans la rue du Canal
Vente de syndic.
Theo Kervan vs. ses créanciers et les créanciers de M. & B. Mullen & Co.
PAR N. VIGNIE, No 77, rue de Chartres

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 2 décembre 1845, il sera vendu en vente publique, samedi 7 février 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés suivantes abandonnées par les débiteurs ci-dessus à leurs créanciers.

Trois lots de terre situés dans la rue du Canal, municipalité No. 2, entre les rues Marais et Villere, formant autrefois le lot No. 4 de l'îlet No. 15, conformément au plan dressé par L. Surgi, député voyer des Etats Unis, en date du 24 décembre 1845, chacun de ces lots mesure 30 pieds [illegible] de face à la rue du Canal, sur cent vingt pieds [illegible] de profondeur entre lignes parallèles.

Un Banc dans l'Eglise de St. Patrick
TERMES ET CONDITIONS.

Pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et divisés par coupons. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an et ce comme clause pénale seulement.

Le banc dans l'Eglise St. Patrick, comptant.

Les actes de vente, pardevant J. E. Holland, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan des susdites propriétés peut être maintenant examiné au magasin de l'encanteur et sera exposé à l'Arcade de Banks plusieurs jours avant la vente.
1 janv—1 e 22 30 7 fev

VENTE PUBLIQUE.

EN vertu d'un ordre du juge de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, daté du seizième jour de décembre 1845, les propriétés suivantes ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Catherine L. Preston, seront vendues à l'encan, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le SAMEDI, sept février 1846, à midi, savoir:

Tous ces trois terrains de valeur situés dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Tremé, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No. un de cette ville, désignés sous les Nos. 3, 4 et 6.

Le lot No. 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 4 est un terrain de coin et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Conti sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 6 mesure 32 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de large dans le fond.

Aussi—Une moitié indivise du lot No. 5 mesurant 63 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Marais sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec une grande maison neuve à un étage qui se trouve dessus, le tout conformément à un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, daté Nouvelle-Orléans, vingt un novembre 1844, et qui sera exhibé au jour et au lieu de la vente, le tout mesure anglaise.

Aussi—Trois lots de terre situés dans la Municipalité No. deux de cette ville et désignés sous les Nos. 301, 302 et 305, dans l'îlet borné par la ligne qui divise les faubourgs Delord et Ste. Marie, les rues Vine, Florida, Landing et Willow.

Le lot No. 305 mesurant 30 pieds de face à la rue Willow, 40 pieds de large dans le fond, sur une profondeur de 125 pieds plus ou moins sur la ligne qui le sépare du faubourg Ste. Marie, et 125 sur la ligne qui le divise du lot No. 304.

Les lots Nos. 301 et 302 touchent l'un à l'autre, et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Willow sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Kiecka, Deuthold, capitaine du génie, en date de mars 1832, et déposé au bureau de Theodore Guyol, notaire public en cette ville.

Aussi—Vingt sept lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Derbigny, Canal, Carondelet et Roman, de la Municipalité No. Un et ont les numéros et les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Derbigny et St. Louis et mesure 37 pieds de face à la rue St. Louis, sur 110 pieds sur la rue Derbigny et 27 pieds de large dans le fond.

Les lots Nos. 2 et 3 ont chacun une façade de 28 pieds sur la rue Derbigny, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 4 mesure 29 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 148 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, et 149 pieds sur la ligne du côté opposé, et 17 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

Les lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15, ont chacun une façade de 27 pieds sur le canal Carondelet, sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles. Le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Canal, Carondelet et Roman, et le No. 5 forme l'encoignure des rues Canal, Carondelet et Derbigny.

Le lot No. 16 mesure 30 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Roman, sur 148 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 17, 149 pieds sur la ligne du côté opposé, et 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

Le lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Roman, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27, ont chacun 27 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 forme l'encoignure des rues Roman et St. Louis. Lesdits îlet et terrains, conformes à un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la seconde municipalité, daté du 1er mai 1840, et déposé au bureau de David L. McKay, notaire public de cette ville, le tout mesure anglaise.

Aussi, un lot de terre dans la municipalité No 2, ayant environ 44 pieds de face sur la rue Ste Marie sur environ 230 pieds de face à la rue Hevia, se terminant à une pointe dans le fond, immédiatement en face de la maison de force.

Aussi, 19 lots de terre au nouveau Carrollton paroisse de Jefferson, ayant les dimensions suivantes, savoir:

Un lot de terre dans l'îlet No. 4, borné par les rues Shakespeare, Milton, Dakin et Upperline, dont lot forme l'encoignure des rues Upperline et Shakespeare, mesurant environ 130 pieds de face à la rue Upperline, sur environ 145 pieds de face à la rue Shakespeare, environ 130 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Charles D. Bienvenu, et environ 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant à Alexander D. Bienvenu.

Aussi, 17 lots de terre dans l'îlet No 4, borné par les rues Garrick, Dakin, Shakespeare et Upperline. Neuf des dits lots mesurent chacun environ 31 pieds de face à la rue Upperline, sur une profondeur d'environ 130 pieds entre lignes parallèles, chacun des autres huit lots restant dans ledit îlet fait face à la rue Dakin et a les mêmes dimensions que les derniers neuf lots mentionnés.

Aussi, un lot de terre dans l'îlet No 10, borné par les rues Milton, Dakin, Pope et Upperline mesurant 60 pieds de face à la rue Upperline, sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles. Tous lesdits trois îlets dernièrement mentionnés, sont conformes à un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 10 mai 1837, et déposé au bureau du Juge de Paroisse de la paroisse de Jefferson. Le tout mesure anglaise.

Conditions—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze et dix huit mois à partir du jour de la vente, en billets assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés. 6 jan—3en30j

VENTES A L'ENCAN.

SYNDICAT.
PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du trente janvier 1846, et à la requête de M. F. Bonis, syndic des créanciers de M. P. Inos.

Il sera vendu lundi, seize de février prochain, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Une quantité de marchandises sèches assorties, abandonnées à ses créanciers par le dit P. Inos.
Conditions—comptant. 2 fev—6

Negres de Champs, Creoles!
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Bureau, No. 8, Arcade de Banks.

IL sera vendu à l'encan samedi, quatorze du courant, à l'Arcade de Banks, s'ils ne sont point vendus à l'amiable avant le jour de la vente

Le nègre AMOS, âgé de trente cinq ans, bon nègre de champs et ayant été commandeur sur une habitation.

CAROLINE, femme d'Amos, âgée de vingt-cinq ans, bonne négresse de champs, aussi blanchisseuse, repasseuse et domestique.

JOHN GREEN, âgé de trente-trois ans, fort nègre de champs et entendu dans un moulin à scie.

MARY ANN, âgée de vingt quatre ans, femme de Green, négresse de champ, et sa famille, consistant en quatre enfans très vaillants.

BELLA, orpheline, âgée de quatorze ans, domestique.

Les esclaves ci-dessus proviennent d'une succession et sont vendus pour aucun défaut, [illegible]

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 fev—12

PAR WHITLEY & SPEAR, Encanteurs,
Bureau No. 37, Magasins.

IL sera vendu samedi, le 28 février 1846, à midi, à la Nouvelle Bourse des Négocians, rue St. Charles, en [illegible]

UN LOT DE TERRE de valeur, joignant l'hôtel [illegible] Charles, sur la rue Gravier, entre les rues St. Charles et Carondelet, mesurant 28 pieds 4 pouces de face, sur une profondeur de 69 pieds 9 pouces sur une ligne, et 70 pieds 3 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant L. Hermann, Esq. not. pub.

[illegible]

[illegible] débarquement du na[vire] [illegible], et en magasin, 400 caisses comprenant [illegible] Chapeaux en Nouveau, en tous [illegible]
[illegible] chapeaux pour hommes et jeunes [illegible] à vendre à des termes avantageux par
FROST & Co, 10, Magasins